

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 9 (1936)

Heft: 11

Rubrik: Mon jardin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE - COMMUNIQUÉS - DIVERS

Mon jardin • Travaux de saison

Dans le précédent numéro, nous avons traité de la conservation des légumes feuillacés pendant l'hiver, lesquels sont plus délicats. Seules les **betteraves à salade** font exception et doivent être rentrées dès que les premières gelées se font sentir. Il faut avoir soin de ne pas les blesser lors de l'arrachage. On supprime les feuilles à la main, pour ne pas faire de cicatrice sur la pomme avec le couteau. Elles sont mises en silo ou en cave dans du sable frais.

Les **céleris-pommes** sont mis en jauge ou plantés en cave lorsque celle-ci est assez grande. Au moment de l'arrachage, il faut avoir soin d'enlever les feuilles attaquées par la rouille.

Les **carottes** sont arrachées par un temps sec. On aura soin de faire deux choix : celles qui sont absolument saines et celles qui sont légèrement abîmées et que l'on utilisera en premier lieu. On coupe le feuillage près du collet, pour éviter que les feuilles du cœur ne repoussent trop vite. On peut les mettre à la cave, mélangées à du sable frais, en jauge ou en silo. Les **scorsonères** peuvent passer l'hiver dehors ; mais, comme l'arrachage de ce légume n'est pas agréable dans la mauvaise saison, on le sort de terre pour le mettre à la cave dans du sable frais. Les **navets** sont peu sensibles au froid ; cependant, à l'approche des forts gels, ils sont arrachés ; on coupe le feuillage près du collet pour les empêcher de pousser. Lorsqu'ils poussent, ils deviennent rapidement spongieux.

Les **poireaux**, qui constituent un légume très sain, ne se rentrent pas en hiver. Cependant, dans le courant de décembre, on fera bien, en prévision d'une forte gelée, d'en arracher une certaine quantité et de les enjager en cave ou dans un endroit abrité du jardin. On coupe le feuillage des **pissenlits améliorés** et on recouvre les planches de 10 à 15 cm. de terre ou de terreau. En février-mars de l'année suivante, on récolte de délicieuses pousses blanchies.

Les **arbres fruitiers** sont plantés en automne de préférence et aussi longtemps que le sol n'est pas gelé ou trop humide. Pour les sujets à tige, il faut planter les tuteurs avant les arbres. On aura soin de ne jamais enterrer la greffe.

Si la nature paraît s'endormir, il faut néanmoins songer au printemps prochain et préparer les garnitures florales. Pour obtenir une belle floraison printanière, les **plantes bulbeuses** sont parmi les plus précieuses. Parmi les plus intéressantes, citons les **tulipes** de races différentes, les **jacinthes**, les **narcisses**, les **crocus**, les **anémones de Caen**, les **fritillaires** ou **couronnes impériales**, etc. Il faut mettre ces plantes en terre riche, mais exempte de fumier frais qui, parfois, provoque la pourriture des bulbes. N'oublions pas quelques plantes bisannuelles, soit : **pâquerettes**, **myosotis**, **silènes**, **cheiranthus**, etc.

Sachons utiliser ces jolies plantes, leur prix n'est généralement pas très élevé et c'est avec peu de frais que nous pourrions avoir le plaisir de les voir fleurir et nous annoncer la venue des beaux jours.

Que se passe-t-il à la Kobac ?

Sous ce titre, le Bulletin financier suisse (page 265) — auquel nous laissons toute la responsabilité de ses renseignements — publie un article dont nous ne pouvons contrôler les dires, mais qui présente une mise en garde très sérieuse contre cette institution.

Nos lecteurs auront peut-être souvenir de la campagne menée par notre journal pour obtenir un contrôle fédéral de cette catégorie de sociétés. La Société pour l'amélioration du logement de Genève avait même publié une brochure contenant un exposé très complet de M. Huelin, directeur de la Caisse de Prêts sur Gages, qui mettait en garde contre les promesses des caisses d'épargne de construction.

Ces dernières ont repris, pour la plupart du moins, leur activité sous le titre officiel de « Caisse de crédit à terme différé » et sont placées sous le contrôle d'un Office fédéral.

Or, la Rédaction du Bulletin financier cite de graves accusations contre la gestion de la Kobac, qui est certainement la plus importante société de ce genre. En outre, il émet des doutes assez troublants sur l'efficacité du contrôle officiel. Nous citons ici quelques lignes de cet article :

... L'office peut autoriser ou empêcher certains plans de travail, certains moyens de propagande, mais c'est tout. Quant à l'examen matériel des garanties pour les déposants, l'office n'a aucune compétence, sauf en cas d'insolvabilité, lorsqu'il est vraiment trop tard. Il est vrai que l'office a aussi décliné toute responsabilité matérielle pour les avis officiels annonçant d'abord les concessions provisoires et, plus tard, les concessions définitives. Mais la propagande fait valoir ces concessions fédérales d'une manière tout à fait différente ; on fait croire au public que l'on est en présence d'un contrôle matériel.

TOUT

CONSOMMATEUR

soucieux de ses intérêts, fait ses
achats dans les magasins de la

Société Coopérative Suisse de Consommation - Genève

Escompte 5 % à tout acheteur
sur carnet d'achat de Fr. 200.-

Bornet S. A.

8, RUE DE RIVE, 8 • GENÈVE

LUMIÈRE • SONNERIES • TÉLÉPHONE • CUISINIÈRES
A GAZ • APPAREILS SANITAIRES • DEVIS GRATUITS

Entreprise de gypserie-peinture

J. VULLIEMIN

Maupas, 32 LAUSANNE Tél. 22.609

FERBLANTERIE • COUVERTURE • APPAREILLAGE

Virgile Bertoncini

SUCCESEUR DE A. RAMELET

LAUSANNE

Cheneau-de-Bourg, 30 - Tél. 23.227 - Bureau : Solitude, 20

FERRONNERIE J. DROGUET & FILS

Rue de Genève, 75 • Lausanne